



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 AOÛT 2016

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 8 AOÛT 2016

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle Kamouraska du Centre socioculturel Anne-Hébert, ce huitième jour du mois d'août 2016, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
 Monsieur le conseiller André Fournier
 Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
 Madame la conseillère Nathalie Laprade
 Madame la conseillère Sandra Gravel
 Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents : Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier
 Monsieur le directeur adjoint aux travaux publics Pierre Roy
 Madame la greffière adjointe Isabelle Bernier
 Madame la conseillère en urbanisme Andréanne M.-Gaudreau

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2016
4. Assemblée de consultation : règlement PIIA
5. Lecture et adoption du Règlement numéro 1343-2016 décrétant la réfection d'une section de conduite d'aqueduc sur la route Saint-Denys-Garneau
6. Lecture et adoption du Règlement numéro 1344-2016 aux fins de modifier le Règlement de lotissement numéro 1260-2014 de façon à modifier les dispositions concernant l'assouplissement des normes de lotissement
7. Avis de motion : modification au code d'éthique et de déontologie
8. Signature de l'entente de subvention de 720 649 \$ pour la route des Érables
9. Contrat de travail de la trésorière
10. Autorisation de signature du protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.5 de programme d'infrastructure Québec-municipalités
11. Signature du contrat de travail des pompiers et premiers répondants à temps partiel
12. Mise à niveau de la caméra thermique - Service incendie
13. Achat d'un simulateur de porte en acier - Service incendie
14. Remplacement du moteur zodiac - Service incendie
15. Nouvelle demande de subvention : poste incendie satellite
16. Paiement à la Société Mutuelle de Prévention
17. Emprunts temporaires
18. Indexation du salaire des employés occasionnels
19. Directives de changement mairie
20. Appel d'offres pour le mobilier de la nouvelle mairie
21. Octroi d'un contrat : travaux de réfection de la route des Érables
22. Surveillance de chantier : travaux de réfection de la route des Érables
23. Contrôle qualitatif : travaux de réfection de la route des Érables
24. Octroi d'un contrat : installation d'une fibre optique entre certains bâtiments municipaux
25. District de l'Érable Rouge : acceptation provisoire des travaux
26. District de l'Érable Rouge : cession de la rue et des infrastructures
27. Étude géotechnique : aqueduc pont Saint-Denys-Garneau
28. Mandat pour la décontamination sous la dalle de l'ancienne caserne
29. Interdiction de virage à droite rue du Levant



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 AOÛT 2016

30. Réparation du chargeur sur roues
31. Concours : responsable de la bibliothèque (congé de maternité)
32. Projet d'éclairage et de caméras de surveillance à la maison des aînés
33. Autorisation de paiement du premier versement au Domaine Notre-Dame
34. Remise des profits du tournoi de golf du maire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
35. Promotion parc industriel - phase 3
36. Approbation de la liste des comptes à payer de plus de 2 500 \$
37. Dépôt de la liste des chèques
38. Dépôt de la liste des engagements financiers
39. Bordereau de correspondance
40. Période de questions
41. Ajournement au 22 août 2016
42. Période de questions
43. Clôture de la séance

Le quorum étant constaté, la séance du mois d'août est ouverte.

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

430-2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE

431-2016 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JUILLET 2016

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 11 juillet 2016 comme il a été présenté.

ADOPTÉE

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION : RÈGLEMENT PIIA

Conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur le maire Pierre Dolbec préside l'assemblée de consultation sur le projet de règlement 31-2016 pourvoyant à remplacer le règlement numéro 675-93 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

À la demande de monsieur le maire Pierre Dolbec, madame la conseillère en urbanisme Andréanne M.-Gaudreau, conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, explique le projet de règlement et les conséquences de l'adoption ou de l'entrée en vigueur d'un tel règlement.

Le président entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

Conformément à l'article 109.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier explique que ce projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 AOÛT 2016

432-2016

LECTURE ET ADOPTION D'UN RÈGLEMENT NUMÉRO 1343-2016 DÉCRÉTANT LA RÉFECTION D'UNE SECTION DE CONDUITE D'AQUEDUC SUR LA ROUTE SAINT-DENYS-GARNEAU

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire de remplacer une section de conduite d'aqueduc qui traverse la route St-Denys-Garneau sous le lit de la rivière Ontaritz et de l'ancrer au pont surplombant la Rivière;

ATTENDU qu'avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à la séance de ce conseil tenue le 22 février 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent règlement portant le numéro 1343-2016, lequel décrète ce qui suit :

RÈGLEMENT 1343-2016

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 TRAVAUX DÉCRÉTÉS

Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de remplacement d'une section de conduite d'aqueduc qui traverse la route St-Denys-Garneau sous le lit de la rivière Ontaritz.

ARTICLE 3 DÉPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 208 000 \$ pour les fins du présent règlement, incluant les travaux d'aqueduc, la réfection de la voirie, l'électricité, l'étude géotechnique, la surveillance des travaux, le contrôle qualitatif, les frais d'emprunt, les imprévus et les taxes nettes tel qu'il appert des descriptions et estimations détaillées préparées par monsieur Martin Careau, ingénieur, directeur des Services techniques de la Ville et directeur général adjoint, en date du 21 juillet 2016.

La description et le coût des travaux de prolongement des services d'aqueduc sont présentés en détails, sur un document préparé par monsieur Jérôme Gourde, ingénieur, de la firme Génio Experts-Conseils, en date du 21 juillet 2016.

Ces documents sont joints au présent règlement comme annexes « A » et « B » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4 EMPRUNT AUTORISÉ

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil autorise un emprunt de 208 000 \$ remboursable sur une période de 25 ans.

ARTICLE 5 TAXE SPÉCIALE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles desservis par le réseau d'aqueduc municipal, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6 EXCÉDENT

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7 CONTRIBUTION OU SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 AOÛT 2016

le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER
CE 8^E JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX MILLE SEIZE

PIERRE DOLBEC
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

ADOPTÉE

433-2016

LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1344-2016 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 1260-2014 DE FAÇON À MODIFIER LES DISPOSITIONS CONCERNANT L'ASSOUPPLISSEMENT DES NORMES DE LOTISSEMENT

ATTENDU qu'un premier projet de règlement numéro APR-30-2016 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 13 juin 2016;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 11 juillet 2016 à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée, monsieur le maire Pierre Dolbec, assisté du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, a expliqué le projet de règlement, les conséquences de son adoption et a entendu les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer;

ATTENDU que ce règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel

ET RÉSOLU que ce conseil adopte le règlement numéro 1344-2016 aux fins de modifier le règlement de lotissement numéro 1260-2014 de façon à modifier les dispositions concernant l'assouplissement des normes de lotissement.

Règlement numéro 1344-2016

ARTICLE 1 Le présent règlement est intitulé : RÈGLEMENT NUMÉRO 1344-2016 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 1260-2014 DE FAÇON À :

Modifier les dispositions concernant l'assouplissement des normes de lotissement

ARTICLE 2 L'article 4.1.6 du règlement de lotissement numéro 1260-2014 est abrogé et remplacé par l'article suivant :

4.1.6 Assouplissement des normes de lotissement

Dans le cas particulier d'un lot en bordure d'une courbe, la largeur avant d'un lot est mesurée à la marge de recul avant.

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 AOÛT 2016

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER CE 8^E JOUR DU MOIS
D'AOÛT DEUX MILLE SEIZE

PIERRE DOLBEC
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION : MODIFICATION AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Madame la conseillère Nathalie Laprade donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du conseil d'un règlement pourvoyant à amender le règlement numéro 1239-2014 établissant un code d'éthique et de déontologie pour les élus de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et le règlement numéro 1210-2012 établissant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Le premier amendement interdira à tout membre du conseil de la Ville de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention de la Ville, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la Ville. Le membre du conseil qui emploiera du personnel de cabinet devra veiller à ce que les employés dudit cabinet respectent la même obligation.

Le second amendement inclura la même interdiction aux employés municipaux, compte tenu des adaptations nécessaires.

434-2016

SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SUBVENTION DE 720 649 \$ POUR LA ROUTE DES ÉRABLES

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a présenté, par la résolution numéro 312-2015, une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

ATTENDU que les travaux seront exécutés sur une section de 900 mètres de la route des Érables;

ATTENDU que le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur Jacques Daoust, par une lettre datée du 26 juillet 2016, a informé la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier qu'il accorde une aide financière maximale de 720 649 \$ pour la réfection de la route des Érables dans le cadre du « Programme de réhabilitation du réseau routier local, volet redressement des infrastructures routières locales »;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec à signer l'entente de contribution financière pour la réalisation d'intervention en vertu du programme de réhabilitation du réseau routier local, volet - Redressement des infrastructures routières locales.

ADOPTÉE

435-2016

CONTRAT DE TRAVAIL DE LA TRÉSORIÈRE

ATTENDU que le contrat de travail de la trésorière est échu depuis le 31 décembre 2015;

ATTENDU la demande de cette dernière, datée du 29 juin 2016;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 AOÛT 2016

ATTENDU qu'il serait pertinent que la trésorière fasse partie du groupe de négociation des directeurs de services, étant l'information privilégiée dont elle dispose;

ATTENDU que sa demande va dans ce sens;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'extensionner le contrat de la trésorière jusqu'au 31 décembre 2019 et d'indexer la grille salariale de cette dernière de la même façon que celle des directeurs de services. Ses conditions de travail demeurent les mêmes sauf s'il s'avère nécessaire d'harmoniser celles-ci avec les conditions de travail des directeurs de services.

ADOPTÉE

436-2016

AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ÉTABLISSANT LES MODALITÉS RELATIVES À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU SOUS-VOLET 2.5 DE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE QUÉBEC-MUNICIPALITÉS

ATTENDU la confirmation de l'octroi d'une subvention par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dans le cadre du programme d'infrastructure Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur le maire Pierre Dolbec à signer le protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi de ladite aide financière dans le cadre du sous-volet 2.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

ADOPTÉE

437-2016

SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL DES POMPIERS - PREMIERS RÉPONDANTS À TEMPS PARTIEL

ATTENDU qu'un comité formé de monsieur le maire Pierre Dolbec, monsieur le conseiller Martin Chabot et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier ont négocié le renouvellement du contrat de travail des pompiers et premiers répondants à temps partiel, lequel était échu depuis le 31 décembre 2013;

ATTENDU qu'une entente de principe est intervenue pour un nouveau contrat de cinq ans, couvrant les années 2014-2015-2016-2017-2018;

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu le projet de contrat;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU que ce conseil entérine l'accord de principe intervenue entre les représentants des pompiers et ceux de la Ville et autorise la signature du contrat de travail des pompiers et premiers répondants à temps partiel, lequel couvre la période s'étendant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2018.

ADOPTÉE

438-2016

MISE À NIVEAU DE LA CAMÉRA THERMIQUE - SERVICE INCENDIE

ATTENDU le rapport de monsieur Pierre Beaumont, directeur du Service de protection contre les incendies, en date du 26 juillet 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU que ce conseil autorise le directeur du Service de protection contre les incendies à faire faire la mise à niveau de la caméra thermique pour le service au coût de 5 435 \$, plus taxes, chez L'Arsenal.

La somme nécessaire est appropriée du règlement numéro 1324-2016.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 AOÛT 2016

439-2016 ACHAT D'UN SIMULATEUR DE PORTE EN ACIER - SERVICE INCENDIE

ATTENDU le rapport du directeur du Service de protection contre les incendies, monsieur Pierre Beaumont, en date du 26 juillet 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU que ce conseil autorise le directeur du Service de protection contre les incendies à faire l'achat d'un simulateur de porte en acier pour le service au coût de 6 750 \$, plus taxes, chez L'Arsenal.

La somme nécessaire est appropriée du règlement numéro 1324-2016.

ADOPTÉE

440-2016 REMPLACEMENT DU MOTEUR ZODIAC - SERVICE INCENDIE

ATTENDU le rapport du directeur du Service de protection contre les incendies, monsieur Pierre Beaumont, en date du 26 juillet 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU que ce conseil autorise le directeur du Service de protection contre les incendies à procéder au remplacement du moteur du zodiac pour le service au coût de 2 745 \$, plus taxes, chez Pomerleau Les Bateaux inc.

La somme nécessaire est appropriée du règlement numéro 1324-2016.

ADOPTÉE

441-2016 NOUVELLE DEMANDE DE SUBVENTION : POSTE INCENDIE SATELLITE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU que monsieur Marcel Grenier, directeur général et greffier soit autorisé à signer et à présenter une demande de subvention pour la construction d'une caserne satellite sur le lot 5 733 876 afin de mieux couvrir en sécurité incendie les villes de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Shannon, Lac-St-Joseph et Fossambault-sur-le-Lac.

ADOPTÉE

442-2016 PAIEMENT À LA SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION

ATTENDU le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière, en date du 26 juillet 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser le versement d'un montant de 5 236,73 \$, plus taxes, à la Société Mutuelle de Prévention inc. pour la période de juillet à décembre 2016.

ADOPTÉE

443-2016 EMPRUNTS TEMPORAIRES

ATTENDU le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière, en date du 26 juillet 2016;

ATTENDU que le règlement numéro 1320-2016 autorise le conseil à dépenser une somme n'excédant pas 291 000 \$; le règlement numéro 1321-2016, une somme de 993 395 \$; le règlement numéro 1322-2016, une somme de 56 000 \$; le règlement numéro 1324-2016, une somme de 70 000 \$ et le règlement numéro 1325-2016, une somme de 138 449 \$;

ATTENDU l'entrée en vigueur des règlements numéros 1320-2016, 1321-2016, 1322-2016, 1324-2016 et 1325-2016;

ATTENDU que le financement à long terme de ces emprunts sera effectué ultérieurement;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 AOÛT 2016

ATTENDU que l'article 567.2 de la *Loi sur les cités et villes* permet au conseil de décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt sans autorisation préalable du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur le maire Pierre Dolbec et madame la trésorière Julie Cloutier à contracter des emprunts avec la Caisse Populaire Saint-Raymond-Sainte-Catherine pour une somme n'excédant pas 291 000 \$ pour le règlement numéro 1320-2016, 993 395 \$ pour le règlement 1321-2016, 56 000 \$ pour le règlement 1322-2016, 70 000 \$ pour le règlement 1324-2016, et 138 449 \$ pour le règlement numéro 1325-2016, et ce, en attendant le financement à long terme des dépenses décrétées par lesdits règlements.

IL EST EGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le maire ou le maire suppléant, ainsi que la trésorière à signer les billets.

ADOPTÉE

444-2016 INDEXATION DU SALAIRE DES EMPLOYÉS OCCASIONNELS

ATTENDU que la résolution numéro 82-2015, adoptée par ce conseil le 9 février 2015, comprenait les grilles salariales des employés occasionnels pour l'année 2015;

ATTENDU les nouvelles grilles salariales déposées pour l'année 2016;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter les grilles salariales pour l'année 2016 s'appliquant aux postes d'occasionnels suivants :

- Adjointe administrative
- Agent de sécurité
- Aide-horticultrice
- Aide-mécanicien
- Correctrice
- Inspecteur adjoint
- Journalier
- Journalier spécialisé
- Menuisier
- Préposé à l'accès aux locaux
- Préposé entretien ménager
- Préposé boutique Maison Catherin'Art
- Responsable préposés accès aux locaux

Les ajustements salariaux seront rétroactifs au 1^{er} janvier 2016 à l'exception des postes rémunérés au salaire minimum dont l'ajustement est au 1^{er} mai 2016.

Le passage à un échelon supérieur est autorisé après 2 080 heures de travail (heures régulières).

Les heures travaillées dans une même année par un employé au sein de la Ville, peu importe le poste, sont reconnues pour le calcul des heures permettant le passage à un échelon supérieur.

ADOPTÉE

445-2016 DIRECTIVES DE CHANGEMENT MAIRIE

ATTENDU le tableau des directives et ordres de changement, préparé par la firme Régis Côté et associés, architectes, en date du 21 juillet 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU que ce conseil ratifie les directives de changement A-14-R1 à A-16, ME-08 et S-01 inclusivement, relativement aux travaux de rénovation de l'édifice sis au 2, rue



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 AOÛT 2016

Laurier, lequel abritera la mairie de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à l'automne 2016.

ADOPTÉE

446-2016 APPEL D'OFFRES POUR LE MOBILIER DE LA NOUVELLE MAIRIE

ATTENDU le règlement d'emprunt numéro 1313-2016 qui octroie un budget pour l'achat du mobilier pour la nouvelle mairie;

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder par appel d'offres sur invitation pour la fourniture de la majeure partie de ce mobilier;

ATTENDU les résolutions numéro 398-2016 et 399-2016 autorisant l'achat du mobilier d'archives et prévoyant les sommes devant être prises au règlement 1313-2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général et greffier Marcel Grenier à procéder à un appel d'offres sur invitation et à inviter les trois soumissionnaires mentionnés au rapport du directeur général et greffier du 2 août 2016;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'amender les résolutions 398-2016 et 399-2016 afin d'indiquer que les sommes seront affectées au fonds de roulement et seront remboursable sur dix ans.

ADOPTÉE

447-2016 OCTROI D'UN CONTRAT : TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE DES ÉRABLES

ATTENDU le rapport du directeur adjoint aux travaux publics, monsieur Pierre Roy, daté du 26 juillet 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU d'accorder un contrat à la compagnie Pax Excavation inc. pour la réalisation des travaux de réfection d'une section de la route des Érables.

Le contrat sera composé de l'avis d'appel d'offres, du devis, des plans, des addendas numéros 1 et 2 et de la soumission déposée par l'entrepreneur le 15 juin 2016.

Le coût du contrat est établi à 800 860 \$, plus taxes, conformément au bordereau de soumission déposé par l'entrepreneur.

La somme nécessaire sera appropriée du règlement numéro 1321-2016.

ADOPTÉE

448-2016 SURVEILLANCE DE CHANTIER : TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE DES ÉRABLES

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, en date du 20 juillet 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU d'accorder un mandat à la firme Génio Experts-Conseils, relativement à la surveillance des travaux du projet de réfection d'une section de la route des Érables. Les détails du mandat sont présentés à la proposition de service transmise par monsieur Denis Pinard, ingénieur, en date du 21 juin 2016;

Le coût du contrat est établi à 19 200 \$, plus taxes;

La somme nécessaire sera appropriée du règlement numéro 1321-2016.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 AOÛT 2016

449-2016 **CONTRÔLE QUALITATIF : TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE DES ÉRABLES**

ATTENDU le rapport du directeur adjoint aux travaux publics, monsieur Pierre Roy en date du 2 août 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'accorder un mandat à Laboratoires d'Expertises de Québec Itée relativement au contrôle qualitatif des matériaux du projet de réfection d'une section de la route des Érables. Les détails du mandat sont présentés à la proposition de service transmise par monsieur Olivier Juneau en date du 29 juillet 2016.

Le coût du contrat est établi à 7010.60 \$, plus taxes et la somme nécessaire sera appropriée du règlement numéro 1321-2016.

ADOPTÉE

450-2016 **OCTROI D'UN CONTRAT : INSTALLATION D'UNE FIBRE OPTIQUE ENTRE CERTAINS BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, daté du 22 juillet 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à la compagnie Teltech Télécommunication inc. pour l'installation d'un réseau de fibre optique permettant de relier certains bâtiments municipaux. Le contrat est formé de l'avis d'appel d'offres, du devis et de la soumission déposée par l'entrepreneur le 21 juillet 2016;

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire dont le coût est établi à 29 479,03 \$, plus taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser Bell Canada à effectuer les modifications nécessaires au réseau de distribution pour permettre l'installation de la fibre optique. Le coût de ces travaux est évalué à 12 879 \$, plus taxes.

Ces dépenses sont imputées au fonds de roulement remboursable sur dix ans.

ADOPTÉE

451-2016 **DISTRICT DE L'ÉRABLE ROUGE : ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX**

ATTENDU l'entente signée entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Habitalia concernant des travaux municipaux;

ATTENDU le règlement numéro 912-2003 relativement à de telles ententes;

ATTENDU la recommandation de monsieur Jean-François Poirier, ingénieur, de la firme WSP, en date du 28 juillet 2016;

ATTENDU que le promoteur a réalisé les travaux prévus à l'entente, à l'exception de l'installation d'un ponceau à l'entrée du bassin et des lampadaires. Les travaux à corriger et à compléter sont décrits sur un document préparé par monsieur Jean-François Poirier, ingénieur, de la firme WSP, en date du 28 juillet 2016;

ATTENDU les documents administratifs exigés et qui ont été déposés;

ATTENDU qu'un cautionnement d'entretien des travaux réalisés, d'une valeur de 31 227 \$, valide pour une période de deux ans a également été déposé par INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU que ce conseil mandate monsieur le directeur adjoint aux travaux public Pierre Roy, à signer les documents de réception provisoire des travaux de construction du projet de développement domiciliaire Le District de l'Érable Rouge.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 AOÛT 2016

452-2016 DISTRICT DE L'ÉRABLE ROUGE : CESSION DE LA RUE ET DES INFRASTRUCTURES

ATTENDU que l'entente signée entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Habitalia concernant des travaux municipaux prévoit que, dès que les travaux sont reçus de manière provisoire, le promoteur cède à la Ville la rue, le bassin de rétention et un lot à des fins de parcs et terrains de jeux et de protection des milieux humides;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer le contrat notarié pour la cession des terrains, le tout selon les conditions décrites à l'entente précitée.

La rue à céder est identifiée par les numéros de lot 5 890 610, 5 890 613 et 5 890 614. Le bassin de rétention à céder est identifié par le numéro de lot 5 890 607. Le lot à céder à des fins de parcs et terrains de jeux est identifié par le numéro de lot 5 890 603.

ADOPTÉE

453-2016 ÉTUDE GÉOTECHNIQUE : AQUEDUC PONT SAINT-DENYS-GARNEAU

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, en date du 22 juillet 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU de mandater la firme Englobe pour effectuer une étude géotechnique sur la route Saint-Denys-Garneau, à proximité du pont de la rivière Ontaritz. Les détails du mandat sont présentés à la proposition de service transmise par madame Marie-Claude Lévesque, ingénieure, en date du 20 juillet 2016;

Le coût du mandat est établi à 4 190 \$, plus taxes;

La somme nécessaire est appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté. Cette somme pourra être remboursée par le règlement qui décrètera la réalisation des travaux.

ADOPTÉE

454-2016 MANDAT POUR LA DÉCONTAMINATION SOUS LA DALLE DE L'ANCIENNE CASERNE

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, en date du 21 juillet 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'accorder un mandat à la firme LGT pour élaborer une solution de soulèvement des murs et de la dalle sur sol de l'ancienne caserne pour permettre l'excavation des sols contaminés sous la dalle;

Le mandat sera réalisé, en deux étapes, selon les détails apparaissant à la proposition de service transmise par monsieur Jean-Luc Bouffard, ingénieur, en date du 18 juillet 2016.

Les travaux seront rémunérés sur une base horaire. Le budget pour la réalisation des deux étapes est établi à 4 450 \$, plus taxes.

La dépense est imputée au poste budgétaire 02-470-01-419.

ADOPTÉE

455-2016 INTERDICTION DE VIRAGE À DROITE RUE DU LEVANT

ATTENDU l'installation d'un nouveau feu de circulation sur la rue du Levant (intersection avec la route 367);



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 AOÛT 2016

ATTENDU le volume très important de véhicules qui circulent sur la route 367 en direction sud;

ATTENDU que présentement le virage à droite est permis sur la rue du Levant;

ATTENDU que plusieurs conducteurs coupent régulièrement la route aux véhicules circulant sur la route 367 en direction sud (Québec) en raison de cette possibilité de tourner à droite sur le feu rouge;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU que ce conseil demande au ministère des Transports de ne plus permettre, entre 7 h à 22 h, le virage à droite sur la rue du Levant pour la sécurité des automobilistes.

ADOPTÉE

456-2016 RÉPARATION DU CHARGEUR SUR ROUES

ATTENDU le rapport du directeur adjoint aux travaux publics, monsieur Pierre Roy, en date du 2 août 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 4 423,05 \$ pour la réparation des freins du chargeur Komatsu numéro 51 1993 et le cas échéant, une dépense supplémentaire d'environ 6 000 \$, plus taxes nette, si le maître-cylindre est endommagé.

ADOPTÉE

457-2016 CONCOURS : RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE (CONGÉ DE MATERNITÉ)

ATTENDU le rapport de la directrice du Service Sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 27 juillet 2016;

IL EST PROPOSÉ monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser la directrice du Service Sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, à ouvrir un concours pour le remplacement de la responsable de la bibliothèque Anne-Hébert pendant son congé de maternité.

ADOPTÉE

458-2016 PROJET D'ÉCLAIRAGE ET DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE À LA MAISON DES AÎNÉS

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, daté du 28 juillet 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 2 307 \$, plus taxes, pour l'installation d'éclairage extérieur et de caméras de surveillance à la Maison des aînés.

La somme nécessaire est appropriée du Fonds de roulement remboursable sur trois ans.

ADOPTÉE

459-2016 AUTORISATION DE PAIEMENT DU PREMIER VERSEMENT À DOMAINE NOTRE-DAME

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, daté du 28 juillet 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement du premier versement pour le camp de jour au Domaine Notre-Dame pour un montant de 17 248 \$.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 AOÛT 2016

La somme est imputée au poste budgétaire numéro 02-701-56-419.

ADOPTÉE

460-2016 REMISE DES PROFITS DU TOURNOI DE GOLF DU MAIRE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général et greffier Marcel Grenier à faire la remise des profits du tournoi de golf 2016 du maire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à la Fondation médicale de la Jacques-Cartier.

ADOPTÉE

461-2016 PROMOTION PARC INDUSTRIEL - PHASE 3

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ouvrira, cet automne, la phase III de son parc industriel;

ATTENDU que plusieurs terrains doivent être mis en vente;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU que ce conseil autorise une dépense de 2 390 \$, plus taxes, pour la parution de publicités dans le journal des Parcs industriels selon la proposition présentée par monsieur Ghislain Gaudreau en date du 27 juillet 2016.

La dépense est appropriée du poste budgétaire 02-639-02-999, suivant un transfert de l'excédent non affecté au même montant.

ADOPTÉE

462-2016 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 31 juillet 2016, laquelle totalise la somme de 748 861,21 \$ et d'autoriser la trésorière à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier dépose la liste des chèques pour la période se terminant le 31 juillet 2016, laquelle totalise 1 027 741,74 \$.

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 5 août 2016, laquelle comprend 336 commandes au montant de 926 750,88\$.

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le directeur général et greffier, monsieur Marcel Grenier, dépose le bordereau de correspondance aux membres du conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 AOÛT 2016

463-2016

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade;
ET RÉSOLU d'ajourner la séance du 8 août 2016.

L'assemblée est levée à 20 h 40.

PIERRE DOLBEC
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER